Schéma simplifié d'une prise de décision communautaire

Conseil européen

- Président de la République
- Premier Ministre
- Ministre des affaires étrangères
- Ministre délégué aux Affaires européennes

1/ Fixe les grandes orientations
Donne l'impulsion politique

Proposition

- Experts externes
- Représentants des milieux socio-professionnels
- Comités scientifiques

Commission européenne

2/ propose des textes de *lois européennes** et des actions communes

Consultation

Comité économique et social

Comité des régions

Parlement européen

3/ donne son avis sur les propositions de la Commission européenne ou **codécide** suivant les sujets

- 78 députés européens français sur 732

Conseil de l'Union européenne

4/ décide de l'adoption des lois européennes*
- seul (avis conforme)
- en coopération avec le Parlement
- en codécision avec le Parlement européen

5/ veille à la bonne exécution
des lois européennes*
gère et met en oeuvre
les programmes

- Ministre français concerné par le sujet.
- Représentation française à Bruxelles Comité des Représentants permanents (COREPER)
- Secrétariat général de coordination interministérielle (SGCI)
- Sénat et Assemblée nationale

Autres institutions européennes

- Cour de justice
- Cour des Comptes
- Banque centrale européenne

* lois européennes : règlements et directives